

François Billot de Lochner

ÉCHAPPER À LA MORT DE LA FRANCE



LES MESURES
DE LA DERNIÈRE CHANCE

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

Échapper à la mort de la France

© 2015, Groupe Artège
François-Xavier de Guibert
10, rue Mercœur – 75 011 Paris
9, espace Méditerranée – 66 000 Perpignan

www.artege.fr

ISBN : 978-2-75540-582-8
ISBN epub : 978-2-75540-965-9

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Chapitre II

La débâcle économique

Débâcle, dérouté, ruine : il n'y a plus de mots assez forts pour qualifier la situation actuelle de l'économie française.

Tous les grands indicateurs en rouge

Il n'est pas excessif de parler d'écroulement de la France sur le plan économique. De façon mécanique, la quasi-totalité des indicateurs a viré ou est en train de virer au rouge. La cinquième puissance économique du monde a déjà un genou à terre, et risque de s'effondrer à brève échéance. Ce n'est pas la qualité de quelques grandes entreprises, dont la production est souvent largement délocalisée à l'étranger, ou l'afflux des touristes avides de visiter notre pays, qui y changeront quoi que ce soit. Le déclin économique est une évidence, et les faiblesses de la France sont désormais mondialement mises en avant.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la France a résolument choisi de vivre au-dessus de ses moyens, en utilisant notamment la technique de l'extension infinie de la dette publique, et en faisant perdurer un modèle économique-social qui ne fonctionne plus, puisque fondé sur une économie publique boursouflée, sanctuaire national à l'abri des risques et des difficultés, et une économie privée, théoriquement libre de ses mouvements, mais en fait sous tutelle de la puissance publique, tant les contraintes qu'imposent celle-ci sont lourdes.

Il en résulte que les principaux indicateurs s'affaissent d'année en année. Le déficit public était nul en 1949 ; il oscille désormais chaque année entre 50 et 100 milliards d'euros, ce qui

représente de l'ordre de 4 % de la production intérieure brute. La dette publique était inférieure à 100 milliards d'euros à la fin des années 70 ; elle est actuellement de 2 000 milliards d'euros. La dépense publique représentait 37 % du PIB en 1973 ; elle en représente 57 % aujourd'hui. Le taux de chômage était de 2 % environ dans les années 60 ; il est actuellement supérieur à 10 %, le chiffre réel étant de l'ordre de 20 %, toutes catégories de chômeurs confondues. La durée moyenne du chômage est d'environ un an et demi en France, contre une demi-année en Grande-Bretagne. Depuis une vingtaine d'années, la croissance de la productivité française du travail est l'une des plus faibles des pays développés. Le commerce extérieur dégagait des excédents dans le courant des années 90. Il est désormais déficitaire de 50 à 70 milliards d'euros chaque année.

Ces évolutions ont le mérite de toutes aller dans le même sens, ce qui offre au moins l'avantage de simplifier l'analyse. Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Quelqu'un essaie-t-il de redresser la situation ? Regardons de plus près ce qui se passe à l'intérieur des deux sphères d'activité économique que représentent les secteurs public et privé.

L'économie publique à la dérive

La première grande catastrophe nationale concerne évidemment la gestion du budget public. Catastrophe annoncée depuis des décennies, catastrophe dédaigneusement ignorée par les pouvoirs publics depuis des décennies.

En 2005, la dette publique s'élève à 1 150 milliards d'euros, contre moins de 100 milliards d'euros à la fin des années 70. Neuf ans plus tard, en 2014, elle atteint le montant pharaonique de 2 000 milliards d'euros. En cinq ans, le président Sarkozy aura endetté la France d'environ 550 milliards d'euros

supplémentaires, ce qui ne s'était jamais vu dans toute l'histoire de France.

Au cours des années 70, le budget de la France est constamment proche de l'équilibre. À partir du début des années 80, le déficit ne cesse de se creuser, pour tourner, depuis le début des années 2000, entre 50 et 100 milliards d'euros, avec quelques pointes sarkozystes supérieures à 100 milliards d'euros. Ces déficits sont chaque année votés en toute bonne conscience par la représentation nationale.

L'évolution du nombre de fonctionnaires est tout aussi spectaculaire : autour de 2 millions en 1950, 4 millions en 1980, plus de 5,5 millions actuellement.

Les intérêts de la dette publique ne comptaient pour rien dans les budgets des années 70. Ils représentent désormais quelque 50 milliards d'euros par an, soit environ le sixième de la dépense budgétaire annuelle totale.

Ces chiffres sont lourds de signification. Or, il apparaît que ce naufrage des finances publiques a été organisé, planifié, décidé avec une belle volonté et une belle constance par les décideurs politiques successifs, confortés par l'indifférence apparente des citoyens-électeurs. Il est donc absolument faux de dire que cette situation résulterait d'une sorte de fatalité non maîtrisable. Les services de Bercy, dans une note rédigée le 16 novembre 2005 à l'attention du ministre, indiquent en effet que la décision socialiste d'abaisser l'âge de la retraite de 65 à 60 ans a eu pour conséquence d'accroître de 200 milliards d'euros la dette de l'État, soit près de 20 % de la dette totale de l'époque. La même note indique que la décision socialiste de réduire le temps de travail à 35 heures en 1999 a coûté 100 milliards d'euros au budget de l'État, soit près de 10 % de la dette totale. Dans cette même note, Bercy indique que la création nette de postes de fonctionnaires d'État entre 1982 et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

vacances de rêve. Il en résulte que la réduction du temps de travail ou l'abaissement de l'âge de la retraite sont devenus des acquis tabous, pour la classe politique dans son ensemble ou presque. Il en résulte également que le désamour des salariés pour leur entreprise ne cesse de croître, puisque le Système martèle en permanence que le lieu de travail n'offre aucun autre intérêt que celui de préparer ses loisirs.

Le président de la République élu en 2017 devra prendre des mesures immédiates permettant de restaurer durablement, et en profondeur, le lien social entre les Français.

Chapitre IV

L'effondrement culturel et moral

Détruire toute règle morale contraignante, démolir les fondements de la culture traditionnelle, tel est le sport national pratiqué en permanence par les « élites » qui dirigent la France. Tout ce qui peut nuire à l'exaltation du « moi » doit être traqué et éradiqué. Les valeurs morales permettant l'élévation des esprits, des intelligences et des cœurs, à titre individuel ou collectif, doivent être combattues. Les médias, l'école, l'université, le législateur, les juges ont été formatés pour mener ce combat-là, et sont bien décidés à le conduire.

La famille disloquée

La famille est plébiscitée par 80 % des Français. Les « élites » veulent pourtant la détruire. La famille, cellule de base de la société, premier lieu d'épanouissement individuel, premier lieu d'apprentissage de la vie en société, subit depuis des années l'assaut, d'une rare violence, des déconstructeurs.

L'exaltation du « moi d'abord » devient obsessionnelle, au point de se transformer en une exaltation du « moi seulement ». Dans ces conditions, il est parfaitement logique qu'ait été votée une loi autorisant le « mariage » entre personnes du même sexe, que soit évoquée l'opportunité d'autoriser la gestation pour autrui ou la procréation médicalement assistée. Qu'un enfant ne sache pas qui est sa mère, ou qu'il soit élevé par deux personnes du même sexe ne pose aucun problème, puisque cela contente les adultes qui en ont décidé ainsi. Le « tout est permis » devient le socle incontournable de la morale. Il est alors logique que la

précarité familiale se développe à vive allure : moins de mariages, plus de divorces, plus de la moitié des naissances hors mariage. Ce qui aboutit à fragiliser considérablement l'équilibre et l'épanouissement des enfants et des adolescents, mais aussi du monde des adultes.

La dictature des médias

Puisque les médias ont pour objectif premier de plaire le plus possible pour réaliser une audience maximum et gagner par là même le maximum d'argent, et l'être humain préférant généralement le « jetable » au « profond », le système médiatique impose un modèle d'autant plus destructeur que chaque Français y est connecté plusieurs heures par jour. Chacun subit donc de plein fouet et quotidiennement violences, vulgarité, pornographie, perversité, mensonges débités en permanence. Les journaux et magazines sont partie prenante de ce fléau : il n'est désormais plus possible de payer son plein d'essence dans une grande station d'autoroute sans subir les dizaines de mètres d'étalage de revues à caractère pornographique. L'affichage urbain permet de « rattraper » ceux qui arriveraient à s'extraire de la dictature, aussi immorale qu'implacable, de la presque totalité des médias.

La jeunesse est particulièrement touchée par ce fléau, par sa connexion à grande échelle aux radios « jeunes » ou aux télévisions et sites internet, au sein desquelles la promotion de toutes les déviances procure de confortables profits. Cela est d'autant plus vrai que l'Éducation nationale accentue cette dérive. En effet, le principe incontournable de la laïcité interdit toute évocation des « valeurs traditionnelles » honnies, puisque héritées du monde judéo-chrétien détesté, dans lequel s'est pourtant inscrite l'histoire de la France. La déviance, toutes les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Valoriser notre patrimoine national Garantir la pluralité
d'opinion
dans les médias
Rétablir la liberté d'expression

Ces trente mesures forment un ensemble cohérent, et ont pour fil conducteur la promotion du bien commun, sans lequel l'épanouissement individuel et collectif n'est qu'un vain mot. Elles vont maintenant être exposées en détail, ainsi que les raisons qui les motivent.

MESURES POLITIQUES

1

Faciliter le référendum

*Puisque le peuple vote contre le Gouvernement,
il faut dissoudre le peuple.*

Bertolt Brecht

Le dernier référendum remonte au 29 mai 2005. Le projet de constitution pour l'Europe, plébiscité par la majorité de la classe politique, est alors rejeté par 55 % des votants. Trois ans plus tard, Nicolas Sarkozy réunit le Congrès à Versailles, qui ratifie le texte refusé trois ans plus tôt par le peuple français, et acte en même temps la création d'un référendum d'initiative populaire dont les modalités rendent en pratique la mise en œuvre impossible : validation préalable de 20 % des parlementaires, puis demande effectuée par 10 % du corps électoral, soit 4,5 millions d'électeurs environ. Cette double opération révèle à la fois un mépris profond pour les aspirations populaires, ainsi qu'une crainte pathologique de voir s'exprimer le peuple. Une déclaration du 8 octobre 2014 de M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, illustre bien ce mépris et cette peur : « Dans l'opinion, si vous voyez les positions dominantes, on rétablirait la peine de mort et on virerait tous les immigrés. Donc, soyons attentifs... » La classe politique ne confisquerait-elle pas la démocratie au profit de ses seules opinions, considérées supérieures à celles du peuple ?

Cela révèle bien le décalage, qui prend des allures de gouffre, entre le peuple français et la classe politique. Un sondage Ipsos, paru en janvier 2014, révélait que 92 % des Français déclarent ne pas faire confiance aux partis politiques. Le peuple doit donc retrouver la possibilité de s'exprimer directement. Il faut, pour ce faire, qu'il ait désormais le droit de recourir au référendum au moyen d'une procédure simplifiée. Les acteurs politiques devront en accepter les conclusions, même si les résultats obtenus sont contraires à leurs attentes.

Certains pays, comme la Suisse ou l'Italie, ont adopté cette procédure d'élaboration des lois en la rendant simple et opérationnelle : seuils de déclenchement très faibles (0,6 % pour la Suisse et 1,2 % pour l'Italie), et absence d'intervention des parlementaires. L'analyse de la situation des pays bénéficiant d'une procédure simplifiée de référendum montre qu'ils connaissent une vie politique plus dynamique et des dépenses publiques mieux contrôlées.

MESURE 1

Organiser un référendum d'initiative populaire lorsque 2 % du corps électoral le demande, qu'il s'agisse d'abroger, d'amender ou d'adopter une loi. Sur un même sujet, un référendum ne pourra être organisé qu'une seule fois dans l'année.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

elles sont chaque année davantage controversées. N'est-il pas paradoxal d'accorder des subventions considérables à la constitution de parcs éoliens si contestés sur les plans économique et écologique, ou au développement du secteur photovoltaïque désormais officiellement remis en cause ? Les positions idéologiques des écologistes peuvent même aboutir à des aberrations écologiques. Tel est le cas en Allemagne, qui démantèle son réseau de centrales nucléaires et réactive ses centrales au charbon, ce qui se traduit par un problème environnemental majeur, pour ce pays comme pour ses voisins : des particules fines de charbon venant d'Allemagne peuvent ainsi contribuer aux pics de pollution parisiens, comme cela a pu être constaté en 2014.

Notre politique environnementale doit être repensée de fond en comble en ne se fondant plus exclusivement sur des schémas idéologiques entretenus par des rapports alarmistes, rédigés par des organismes subventionnés.

MESURE 7

Suspendre l'application du Grenelle de l'environnement et définir une nouvelle stratégie environnementale réaliste et pragmatique, fondée sur les principes constitutifs d'une écologie intégrale, humaine et responsable.

Limiter les subventions aux associations

*L'argent public n'existe pas,
il n'y a que l'argent des contribuables.*

Margaret Thatcher

Le poids du secteur associatif dans l'économie est considérable : plus d'un million d'associations, comptant presque 1 million de salariés, gèrent un budget global de l'ordre de 70 milliards d'euros. La moitié de ce budget provient de subventions publiques.

Il est tout à fait légitime que l'État ou les collectivités locales soutiennent financièrement le monde associatif, dans la mesure où les projets que celui-ci développe servent de façon évidente l'intérêt général. Cela concerne, par exemple, les actions qui peuvent être menées vis-à-vis des personnes fragilisées, ou en grandes difficultés.

Cela dit, il apparaît que l'État peut faire preuve d'une extrême générosité envers des organismes dont l'utilité peut poser problème, dans l'opacité la plus totale, et dans des proportions qui frisent souvent l'indécence, alors que la France vit dans une situation de crise économique de grande ampleur, que les finances publiques sont dans un état catastrophique, et que les Français subissent des impôts toujours plus élevés.

Est-il normal que l'ensemble des ministères verse chaque année plus de 1 milliard d'euros de subventions à 21 000 associations dont l'utilité mérite discussion, et cela sans aucun

contrôle, selon l'unique principe du fait du prince ? Au nom de quoi et sur quels critères les collectivités locales versent-elles des sommes considérables au secteur associatif ? Au nom de quoi les syndicats reçoivent-ils des subventions publiques annuelles de l'ordre de 400 à 500 millions d'euros ? Au nom de quoi et sur quels critères de très grandes associations se voient-elles refuser toute subvention, alors que leurs actions participent clairement à la promotion du bien commun ? Serait-ce parce qu'elles sortent de la logique du « politiquement correct » ? Tout cela peut s'apparenter à un véritable détournement des fonds publics, qui proviennent pourtant des prélèvements effectués sur les revenus des contribuables, et qui sont redistribués aux amis et soutiens, très majoritairement de gauche, de la classe politique.

MESURE 8

Rendre obligatoire, pour toute structure publique, de justifier de façon transparente et argumentée chaque subvention versée aux associations, en matière de montant et d'adéquation au bien commun.

Mesures d'accompagnement :

- Supprimer le financement public des partis politiques et des syndicats.
- Supprimer la réserve parlementaire, qui permet aux élus

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

le désenclavant et en lui redonnant une réelle attractivité. Nos villages et nos campagnes ont de nombreux atouts à offrir aux Français : il importe de les valoriser.

Il importe également de lutter avec force contre cette chimère qui consiste à expliquer en permanence que le bonheur individuel et collectif passe nécessairement par la vie dans une grande cité ou agglomération.

La mise en place d'une politique rurale réellement attractive contribuera grandement au rétablissement du lien social, et donc à l'épanouissement de chacun et de la collectivité tout entière.

MESURE 13

Mettre en place une politique fiscale attractive dans les zones rurales, permettant :

- **d'y fixer les populations résidentes, et d'y attirer des populations nouvelles ;**
 - **de favoriser la stabilisation ou l'implantation d'entreprises.**
-

Mesures d'accompagnement :

- Mettre fin aux fermetures des services publics dépendant de l'État en zones rurales, et organiser les transferts de services des très grandes agglomérations vers les régions les plus délaissées, dans toute la mesure du possible.
- Entreprendre les travaux nécessaires au désenclavement des territoires (routes, chemins de fer, transport fluvial,

etc.) et densifier les réseaux de communication (internet, etc.).

- Favoriser le développement du tourisme vert en lien avec les collectivités territoriales.

Normaliser le temps de travail

*Le travail éloigne de nous trois grands maux :
l'ennui, le vice et le besoin.*

Voltaire

Les décisions de 1982 consistant à abaisser l'âge de la retraite de 65 à 60 ans, et celles des années 1998 et 2000 aboutissant à diminuer la durée légale du temps de travail hebdomadaire de 39 à 35 heures, ont constitué un contresens philosophique et économique.

D'une part, ces lois se sont appuyées sur des présupposés idéologiques dépassés, selon lesquels le travail serait un facteur déterminant de l'aliénation de l'individu, alors que les loisirs, synonymes de liberté, seraient le principal facteur de son épanouissement. Il en résulte que le travail est désormais fortement dévalorisé, notamment chez les jeunes.

Ces lois ont d'autre part ruiné l'économie française puisqu'elles ont freiné et dégradé, dans des proportions considérables, la compétitivité des entreprises françaises. Selon les calculs d'Eurostat, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés français à temps plein est l'une des plus faibles de l'Union européenne.

En 2007, la droite a tenté de développer le concept du « travailler plus », par la mise en place de l'exonération des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

trop peu d'électeurs, et n'est pas soutenu par un mouvement syndical susceptible de peser dans les débats.

Pourtant, soutenir le secteur agricole, qui fit des siècles durant la puissance et la richesse de la France, devrait être une priorité absolue pour notre pays. Face aux défis de l'accroissement démographique mondial et des déséquilibres alimentaires, l'agriculture française devrait jouer un rôle de premier plan.

La France bénéficie de ressources et d'atouts considérables dans ce secteur économique, qui sont gâchés par des politiques contre-productives, empêchant de démultiplier les énergies. Il importe de renouer avec une politique agricole ambitieuse, libérée de l'emprise de Bruxelles et de ses lourdeurs administratives. Il en va du bien-être de chaque agriculteur, de chaque Français, et également de l'intérêt national.

MESURE

Renégocier la politique agricole commune (PAC) européenne, au profit d'une politique nationale :

- favorisant notre production et la libre exportation de nos excédents agricoles ;**
 - facilitant l'entretien des campagnes françaises.**
-

Mesures d'accompagnement :

Établir une loi de programmation agricole, axée sur :

- la réduction de la bureaucratie étatique, la simplification des procédures et des contrôles, la limitation du pouvoir des Safer ;
- la juste rétribution des agriculteurs au moyen d'une garantie de prix minimums stables, et la revalorisation des retraites des agriculteurs pour le conjoint survivant notamment ;
- la régulation des marchés des cours de matières premières, et la lutte contre les abus de position dominante de la grande distribution ;
- le développement d'une politique de « consommation française » dans tout le secteur public, et la protection de la production française par des contrôles aux frontières.

Soutenir financièrement les familles

*Ô l'amour d'une mère !
Amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux qu'un dieu partage et multiplie !
Table toujours servie au paternel foyer !
Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier !*

Victor Hugo

Pour qu'un ménage « moyen » puisse vivre décemment, les deux parents sont généralement obligés de travailler. Les femmes sont donc poussées, voire forcées à trouver un emploi, alors que des sondages successifs révèlent qu'environ trois quarts d'entre elles seraient prêtes à rester à la maison pour élever leurs enfants en échange d'un salaire maternel, afin de privilégier le meilleur épanouissement de leurs enfants et éviter le stress engendré par une vie professionnelle dont la contrepartie financière est peu souvent valorisante.

Or, les femmes au foyer sont aujourd'hui peu considérées par la société, quand elles ne sont pas ostracisées. Elles ont pourtant pris la décision courageuse de se consacrer à temps plein à l'éducation des générations futures. Le site américain *salary.com* présente chaque année une évaluation théorique du salaire que devrait percevoir une mère de famille à domicile. Celui-ci devrait être de l'ordre de 7 000 euros par mois, puisque la mère au foyer effectue en moyenne 94 heures de travail par semaine, en assumant des fonctions aussi variées que celles de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'enfant, sans aucune considération pour le droit qu'a l'enfant d'avoir un père et une mère. Il est pourtant connu et reconnu que pour grandir de façon équilibrée, un enfant a besoin d'avoir comme repères fondamentaux une altérité et une complémentarité chez ses parents, que seuls un père et une mère peuvent évidemment offrir.

Par rapport à la PMA, qui reste une manipulation génétique, la GPA franchit un degré supplémentaire. Elle instaure en effet une forme d'esclavage qui consiste généralement à acheter un enfant à des mères porteuses via des organismes spécialisés, afin d'assouvir le besoin irrépressible d'enfant manifesté par certains adultes. Le coût de la transaction peut atteindre, dans certains pays, la somme invraisemblable de 100 000 euros. Au nom du droit des enfants et de la dignité de la personne humaine, de la femme en particulier, il est primordial de protéger la filiation naturelle afin de prévenir ces dérives dangereuses et condamnables, qui pourraient ramener la France aux heures les plus sombres de l'esclavage.

MESURE 25

Réserver l'adoption aux seules familles stables, constituées d'un homme et d'une femme unis par les liens du mariage.

Mesures d'accompagnement :

- Interdire le recours à la PMA, sauf circonstances exceptionnelles.
- Interdire le recours à la GPA.
- Condamner pénalement et financièrement les couples ayant recours à ces pratiques, en France ou à l'étranger.
- Retirer le droit d'exercer aux médecins proposant ces pratiques.

Libérer l'enseignement

Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 26 de la Déclaration universelle
des droits de l'homme de 1948

La mission de l'Éducation nationale, qui consiste à transmettre aux élèves les connaissances nécessaires à la construction de leur personnalité, est pour le moins défailante. Parce que les « fondamentaux » ne sont plus inculqués aux élèves, un tiers d'entre eux arrive en sixième avec de graves lacunes de lecture, d'écriture et de calcul ; le quart des élèves échoue au baccalauréat, examen pourtant considérablement dévalué ; plus du tiers des étudiants quitte l'université sans le moindre diplôme. *A contrario*, le ministère s'est donné pour mission prioritaire d'endoctriner la jeunesse. Le ministre Chatel, par exemple, valide en 2011 l'entrée de l'idéologie du genre dans les manuels scolaires : les ABCD de l'égalité du gouvernement socialiste, même rebaptisés, n'en seront que la continuité. Le ministre Rossignol considère que « les enfants n'appartiennent pas à leurs parents », et le ministre Peillon déclare qu'il faut « déconstruire les stéréotypes » et que l'école doit « arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix ». En partenariat avec le collectif LGBT, le ministère a décidé de promouvoir la ligne Azur, site à caractère pornographique, et continue de le faire de façon détournée, contre l'avis du Conseil

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Le lien social abîmé par la politique
du logement

Le pacte social ébranlé par la dévalorisation
du travail

Chapitre IV – L’effondrement culturel et moral

La famille disloquée

La dictature des médias

La loi et les juges en accompagnement
du déclin moral

La mise à mort de la culture traditionnelle
par l’Éducation nationale

Vers la fin des intellectuels

Une culture contemporaine durable ?

Vers une culture jetable ?

Conclusion

Deuxième partie

Les mesures de la dernière chance

MESURES POLITIQUES

1 - *Faciliter le référendum*

2 - *Rendre à la France sa souveraineté*

3 - *Réintroduire le franc*

4 - *Résorber la dette de l’État*

- 5 - *Réduire le nombre de fonctionnaires*
- 6 - *Rééquilibrer la fiscalité*
- 7 - *Repenser l'environnement*
- 8 - *Limiter les subventions aux associations*
- 9 - *Garantir l'ordre public*
- 10 - *Maîtriser l'immigration*
- 11 - *Restaurer la puissance militaire*
- 12 - *Créer un service civique élargi*
- 13 - *Redynamiser les déserts ruraux*

MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- 14 - *Normaliser le temps de travail*
- 15 - *Uniformiser les régimes de retraite*
- 16 - *Réduire les inégalités sociales*
- 17 - *Équilibrer les comptes de la Sécurité sociale*
- 18 - *Réindustrialiser la France*
- 19 - *Protéger notre agriculture*

20 - *Soutenir financièrement les familles*

21 - *Favoriser le début de la vie*

22 - *Protéger la fin de vie*

MESURES D'ORDRE MORAL ET CULTUREL

23 - *Protéger la dignité de la femme
et de l'enfant*

24 - *Reconstruire le mariage*

25 - *Protéger la filiation naturelle*

26 - *Libérer l'enseignement*

27 - *Réformer l'accès aux universités*

28 - *Valoriser notre patrimoine national*

29 - *Garantir la pluralité d'opinions
dans les médias*

30 - *Rétablir la liberté d'expression*

Pour conclure

Sources

Achevé d'imprimer par XXXXXX,
en XXXXX 2015
N° d'imprimeur :

Dépôt légal : XXXXXXXX 2015

Imprimé en France